

Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport de gestion et ses annexes

BEP CRÉMATORIUM

2019



Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	7
a. Commentaires à l'ACTIF.....	7
ACTIFS IMMOBILISES.....	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
b. Commentaires au PASSIF.....	8
CAPITAUX PROPRES.....	8
DETTES.....	9
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	10
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	12
4) LES REGLES D'EVALUATION.....	14
5) LA LISTE DES GARANTIES.....	18
6) LES MARCHES PUBLICS.....	18
7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	19
8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	20
9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	23
10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT.....	23
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	25

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	91.290	91.290
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	91.290	91.290
Terrains et constructions	22	91.290	91.290
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	24	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	-	-
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	589.777	526.965
Créances à plus d'un an	29	-	-
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Stocks	30/36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	63.233	43.004
Créances commerciales	40	63.233	41.943
Autres créances	41	-	1.061
Placements de trésorerie	50/53	288.194	288.146
Valeurs disponibles	54/58	238.331	195.226
Comptes de régularisation	490/1	19	590
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	681.067	618.255

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES	10/15	284.551	276.759
Capital	10	335.425	335.425
Capital souscrit	100	475.850	475.850
Capital non appelé	101	- 140.425	- 140.425
Primes d'émission	11	-	-
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	-	-
Réserve légale	130	-	-
Réserves indisponibles	131	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	-	-
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	- 50.874	- 58.666
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	0	0
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	396.516	341.496
Dettes à plus d'un an	17	85.616	88.134
Dettes financières	170/4	-	-
<i>Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées</i>	172/3	-	-
<i>Autres emprunts</i>	174/0	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	85.616	88.134
Dettes à un an au plus	42/48	310.894	253.356
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	-	-
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	309.016	252.971
<i>Fournisseurs</i>	440/4	309.016	252.971
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.878	385
<i>Impôts</i>	450/3	1.878	385
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	-	-
Comptes de régularisation	492/3	6	5
TOTAL DU PASSIF	10/49	681.067	618.255

b. Compte de résultats

		Exercice 2019	Exercice 2018
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute d'exploitation	9900	12.752	19.064
<i>Dont : produits d'exploitation non récurrents</i>	76A	-	-
<i>Chiffre d'affaires</i>	70	1.530.519	1.460.735
<i>Approvisionnements marchandises, services et biens divers</i>	60/61	1.519.523	1.441.671
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/8	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	5.000	5.000
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	7.752	14.064
Produits financiers			
Produits financiers récurrents	75	98	274
<i>Dont : subsides en capital et en intérêts</i>	753	-	-
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	65/66B	37	85
Charges financières récurrentes	65	37	85
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	7.813	14.254
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	21	21
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	7.792	14.233
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	7.792	14.233

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2019		Exercice 2018	
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	-	50.874	-	58.666
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)		7.792		14.233
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	-	58.666	-	72.899
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		-		-
Affectations aux capitaux propres	691/2		-		-
au capital et aux primes d'émission	691		-		-
à la réserve légale	6920		-		-
aux autres réserves	6921		-		-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	-	50.874	-	58.666
Intervention d'associés dans la perte	794		-		-
Bénéfice à distribuer	694/7		-		-
Rémunération du capital	694		-		-
Administrateurs ou gérants	695		-		-
Travailleurs	693		-		-
Autres allocataires	697		-		-

2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations corporelles** s'élèvent à 91.290 € et reprennent l'acquisition du terrain sur lequel est implanté le Crématorium de Ciney pour une superficie de 2ha55a :

- Acquisition du terrain au prix de 91.290 € ;
- Frais d'expropriation pour 9.435 € pour lesquels une réduction de valeur sur une durée de 5 ans a été actée depuis 2013 (soit un cumul au 31 décembre 2017 de - 9.435 €).

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 63.233 € dont la clientèle est représentée par les différentes sociétés funèbres.

Les **placements de trésorerie** comprennent des placements à terme et carnets de dépôts pour 288.194 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 238.331 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** comprennent les intérêts perçus en 2020 relatifs à 2019 pour un total de 19 €.

b. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Le **capital** à l'issue de l'exercice 2019 est identique à celui de 2018.

Le montant est de 335.425 € et est souscrit à concurrence de 475.850 €.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

16.196 parts Commune 404.900 €

Parts	Montant	Parts	Montant
250 ASSESSE	6.250	183 HOUYET	4.575
354 BEAURAING	8.850	330 LA BRUYERE	8.250
127 BIEVRE	3.175	508 METTET	12.700
593 CINEY	14.825	4271 NAMUR	106.775
551 COUVIN	13.775	188 OHEY	4.700
517 DINANT	12.925	125 ONHAYE	3.125
116 DOISCHE	2.900	369 PHILIPPEVILLE	9.225
611 EGHEZEE	15.275	461 PROFONDEVILLE	11.525
286 FERNELMONT	7.150	496 ROCHEFORT	12.400
446 FLORENNES	11.150	183 SOMME-LEUZE	4.575
867 GEMBLoux	21.675	231 VIROINVAL	5.775
269 GESVES	6.725	112 VRESSE	2.800
265 HAMOIS	6.625	724 WALCOURT	18.100
227 HASTIERE	5.675	356 YVOIR	8.900
203 HAVELANGE	5.075		

Parts	Montant	Parts	Montant
123 EREZEE	3.075	672 MARCHE-EN-FAMENNE	16.800
63 HERBEUMONT	1.575	209 NASSOGNE	5.225
203 HOTTON	5.075	205 VAUX-SUR-SURE	5.125
201 HOUFFALIZE	5.025	301 VIELSALM	7.525

1.819 parts Province Namur 45.475 €

219 parts Province Luxembourg 5.475 €

800 parts BEP 20.000 €

Les **capitaux propres** s'élèvent à 284.551 €, comprenant les apports en dehors du capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées des **autres dettes** contractées auprès du BEP pour l'acquisition du terrain suivant la convention signée le 25 octobre 2007. Cette avance de 100.725 € est « remboursable sans intérêt suivant les modalités à convenir dès que l'Intercommunale sera en phase d'exploitation et en fonction des marges dégagées ». Depuis 2014, un montant annuel de 2.518 € (2,5%) est remboursé.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 310.894 € et reprennent les **dettes commerciales** pour 309.016 €.

Les 1.878 € des **dettes fiscales, salariales et sociales** reprennent le précompte professionnel retenu sur les jetons des administrateurs pour un montant de 235 € et 1.643 € de dettes envers la TVA au 31 décembre 2019.

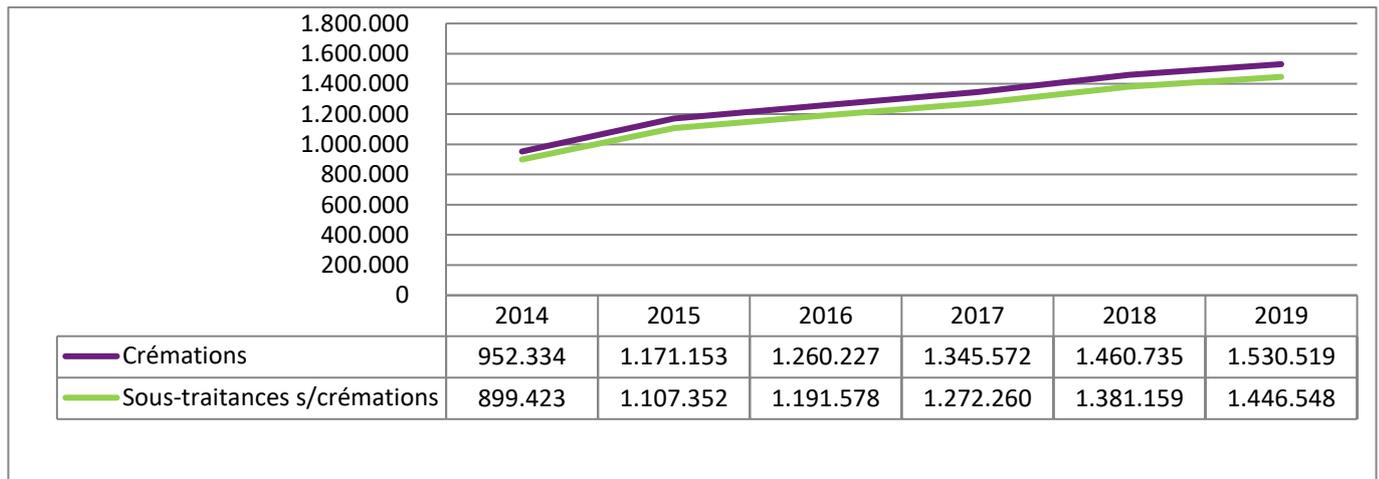
Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 6 € et représentent les charges à imputer pour le précompte mobilier sur les intérêts perçus en janvier 2020 concernant 2019.

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

La **marge brute d'exploitation** s'élève à 12.752 € et est en légère diminution par rapport à 2018.

Le **chiffre d'affaires** représente l'ensemble des crémations réalisées en 2019 et s'élève à 1.530.519 €. Depuis 2013 (année complète d'activités), le nombre de crémations a connu une augmentation constante pour atteindre 2.456 crémations en 2019.

Les **approvisionnements marchandises** reprennent la sous-traitance réalisée par le *Crématorium et Parc mémorial du Cœur de Wallonie*, dans le cadre d'un contrat de concession, et augmentent proportionnellement au nombre de crémations. Ils se chiffrent à 1.446.548 € en 2019.



Les **services et biens divers** s'élèvent à 72.975 € en 2019. Ils contiennent principalement les frais de fonctionnement généraux, les honoraires et gestion administrative pour le BEP ainsi que les jetons des administrateurs.

Les **autres charges d'exploitations** s'élèvent à 5.000 € et représentent les subventions versées au BEP.

Les **produits financiers** s'élèvent en 2019 à 98 €.

Les **charges financières** s'élèvent quant à elles à 37 €.

Le **résultat de l'exercice avant impôts** s'élève à 7.813 €.

L'impôt sur le résultat est composé du précompte mobilier pour 21 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 24 mai 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2019 est de 7.792 €.

Après la reprise de la perte reportée de l'exercice précédent pour un montant de 58.666 €, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat en perte à reporter pour 50.874 €.

3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise, sous réserve des événements dont question au point 2, dont les incidences restent incertaines à ce jour.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020. L'intercommunale devra mesurer en 2020 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES - **Evaluation en continuité**

Il est constaté que le bilan fait apparaître une perte reportée. Conformément à l'article 96.6 du Code des Sociétés, le conseil d'administration décide de maintenir les règles d'évaluation dans l'hypothèse de la continuité pour les raisons mentionnées ci-dessous :

« La perte reportée est essentiellement inhérente aux résultats encourus durant la période précédant la mise en activité du Crématorium. L'année 2019 constitue la septième année d'activité du Crématorium et affiche un résultat positif de 7.792 €, ce qui porte le niveau des fonds propres au terme de l'exercice à 284.551 €. Tenant compte de ces éléments et de l'évolution positive des activités, le Conseil d'Administration constate l'aptitude de la société à poursuivre son exploitation. »

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
----------------------------------------	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions

Linéaire

Immeubles à usage de bureaux

de 25 à 33 ans

Voiries, égouttages et pont

de 20 à 30 ans

Bâtiments industriels, garages et équipements industriels

20 ans

Aménagements

Linéaire

Aménagements industriels

de 10 à 20 ans

Aménagements des immeubles à usage de bureaux

de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
----------------------------------------------	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

5) LA LISTE DES GARANTIES

Aucune garantie n'est accordée par l'Intercommunale BEP Crématorium.

6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2019, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

En 2019, aucun marché, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges, n'a été passé par l'Intercommunale BEP Crématorium.

7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

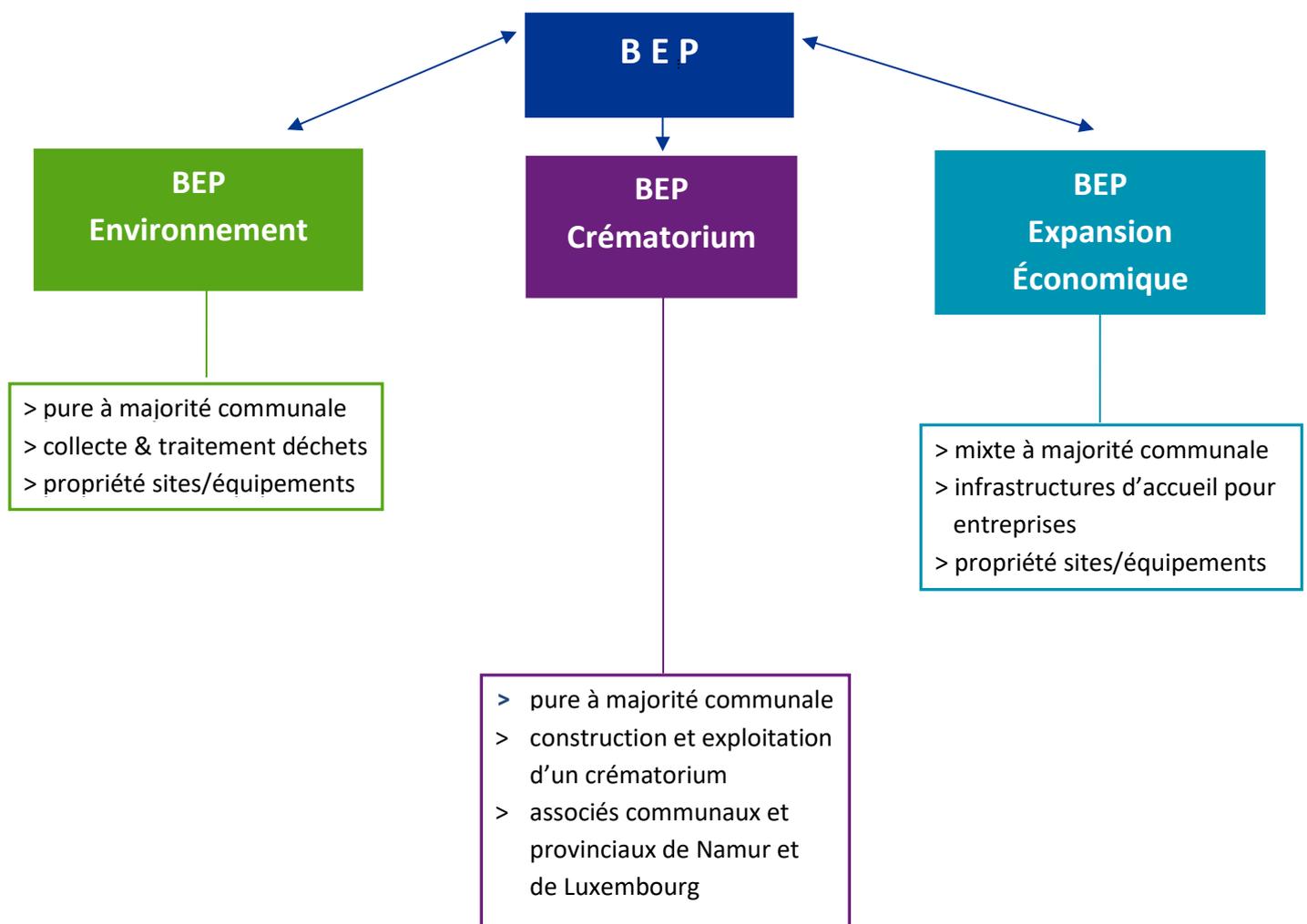
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 19 juillet 2019 ayant pour objet « Présentation des activités de l'intercommunale » ainsi qu'une visite du crématorium :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Jean-François	Collin
Françoise	Dawance (Vice-Présidente)
Jean-Marc	Gaspard
Bernard	Guillitte
Philippe	Hermand
Thierry	Lavis
Claudy	Lottin
Philippe	Vautard (Président)
Groupe Province	
Carine	Bonjean
Valérie	Lecomte

8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure des intercommunales



b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration

- Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Vautard Philippe	Commune
Vice-président	Haubruge Jérôme	Commune
Administrateurs	Belot Laurent	Commune
	Belot Philippe	Commune
	Brabant Patricia	Commune
	Closset Robert	Commune
	Dawance Françoise	Commune
	Genard Mathieu	Commune
	Guillitte Bernard	Commune
	Lavis Thierry	Commune
	Lecomte Valérie	Province
Piheyens Mieke	Commune	

- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Vautard Philippe	Commune
Vice-président	Dawance Françoise	Commune
Administrateurs	Belot Laurent	Commune
	Bonjean Carine	Province
	Collin Jean-François	Commune
	Gaspard Jean-Marc	Commune
	Guillitte Bernard	Commune
	Haubruge Jérôme	Commune
	Hermant Philippe	Commune
	Lavis Thierry	Commune
	Lebrun Hélène (<i>entrée 20/09/2019</i>)	Commune
	Lecomte Valérie	Province
	Lottin Claudy	Commune
	Rondiat Hervé (<i>sortie 20/09/2019</i>)	Commune

- Composition du Comité de Rémunération :

- Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Belot Laurent
	Genard Mathieu
	Guillitte Bernard
	Lecomte Valérie

- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bonjean Carine
	Gaspard Jean-Marie
	Guillitte Bernard
	Lavis Thierry
	Lecomte Valérie

- Composition du Comité d'Audit :

- Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Brabant Patricia
	Guillitte Bernard
	Lecomte Valérie

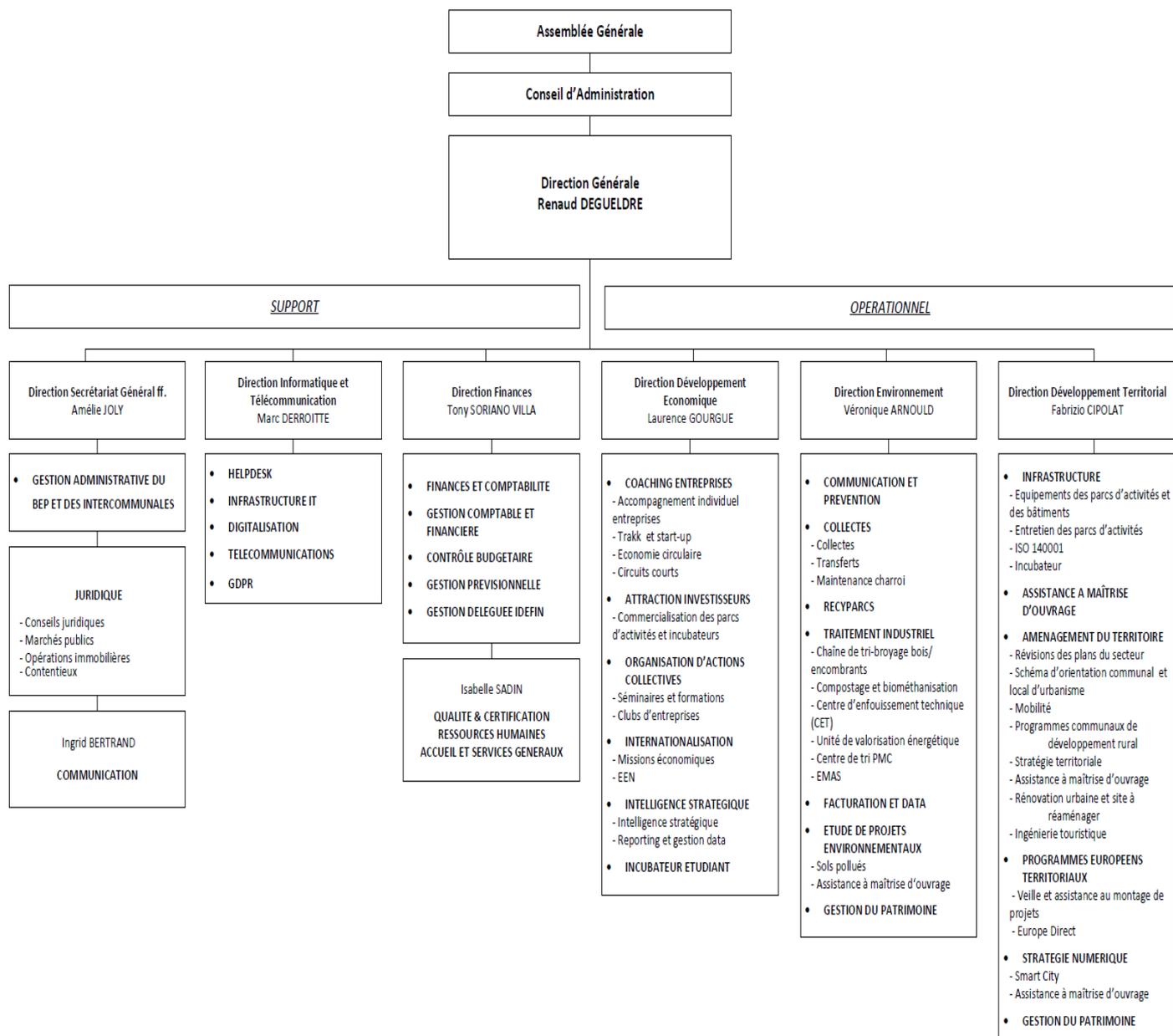
- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Guillitte Bernard
	Lavis Thierry
	Lecomte Valérie

9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faitière de l'ensemble de l'organisation.



10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Crématorium, Intercommunale thématique du BEP, a pour mission la construction, l'organisation et la gestion, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, d'un centre funéraire public comprenant notamment un crématorium, un funérarium, un columbarium ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Crématorium visent à :

- rencontrer les besoins des familles en matière de crémation, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre **une qualité optimale d'accessibilité, de service et de fonctionnement**, dans le respect des normes réglementaires ;
- desservir l'ensemble de **l'axe central wallon et les régions limitrophes**, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés ;
- veiller à une bonne intégration du crématorium dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées par le permis unique, en liaison avec l'environnement.

11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés *			RECETTES	BUDGETS prévisionnels		
2017	2018	2019		2020	2021	2022
1.345.572	1.460.735	1.530.519	Activité crémation	1.634.089	1.708.441	1.786.175
667	253	77	Produits financiers	0	0	0
1.346.240	1.460.988	1.530.596		1.634.089	1.708.441	1.786.175

2017	2018	2019	DEPENSES	2020	2021	2022
2.518	2.518	2.518	Remboursement des avances	2.518	2.518	2.518
1.272.260	1.381.159	1.446.548	Activité crémation	1.545.058	1.615.358	1.688.857
500	1.000	1.133	Frais de fonctionnement	1.000	1.025	1.051
2.489	5.054	1.874	Publications légales et documentation	6.000	6.150	6.304
1.191	1.191	1.233	Assurances	1.250	1.281	1.313
36.730	35.996	40.817	Honoraires	38.932	40.594	42.330
2.630		2.630	Etudes de sol	-	3.000	0
15.384	16.316	19.691	Emoluments administrateurs	23.400	23.985	24.585
2.533	955	2.129	Frais de représentation - Libéralités	2.250	2.306	2.364
230	85	37	Frais bancaires et taxes diverses	250	255	258
5.000	5.000	5.000	Contribution au financement "agents statutaires retraités" du BEP	5.000	5.000	5.000
1.341.466	1.449.274	1.523.609		1.625.658	1.701.472	1.774.579

*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur.

La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés.

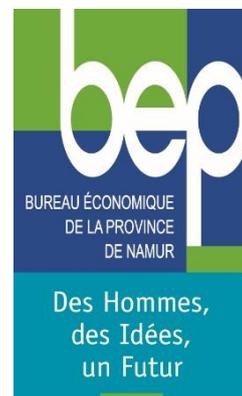


Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Comptes annuels

BEP CRÉMATORIUM

2019



20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0891.020.521	P.	U.	D.	A 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BEP CREMATORIUM**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **Avenue Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise **0891.020.521**

DATE **17-02-20** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **16-06-20**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-19** au **31-12-19**

Exercice précédent du **01-01-18** au **31-12-18**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas ³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **14** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.4, 6.5, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

BELOT Laurent

Avenue des Combattants 97, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

BELOT Philippe

Rue Martin-Sandron 65, 5680 Doische, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 25-06-19

BONJEAN Carine

Rue de la Plovinète 3, 6900 Marche-en-Famenne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

BRABANT Patricia

Rue de la Chapelle 21, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18- 25-06-19

CLOSSET Robert

Rue des Falizes 14, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 25-06-19

COLLIN Jean-François

Rue de Wéris, 2, boîte A, 6997 Soy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

GASPARD Jean-Marc

Rue de Meursault 25, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

GENARD Mathieu

Rue de Philippeville 5, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 25-06-19

GERARD-DAWANCE Françoise

Chaussée de Marche 1, 5363 Emptinne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 25-06-19

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**GERARD-DAWANCE Françoise**

Chaussée de Marche 1, 5363 Emptinne, Belgique
Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration
Mandat : 25-06-19

GUILLITTE Bernard

Rue Malevez 9, 5002 Saint-Servais, Belgique
Fonction : Administrateur

HAUBRUGE Jérôme

Rue de Fleurus 133, 5030 Gembloux, Belgique
Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration
Mandat : 27-06-18- 25-06-19

HAUBRUGE Jérôme

Rue de Fleurus 133, 5030 Gembloux, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-19

HERMAND Philippe

Bosimont 5, 5340 Gesves, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-19

LAVIS Thierry

Rue de l'Espérance Briquemont 17, 5580 Rochefort, Belgique
Fonction : Administrateur

LEBRUN Hélène

Rue de la Mirande 4, boîte C, 5561 Celles (Nam.), Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 20-09-19

LECOMTE Valérie

Chemin de Valenne 3, 5377 Nettinne, Belgique
Fonction : Administrateur

LOTTIN Claudy

Avenue de l'Europe 61, 5620 Florennes, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-19

PIHEYNS Mieke

Rue du Thier 10, 6900 Waha, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 19-06-18- 25-06-19

RONDIAT Hervé

Route de Neufchâteau 8, 5561 Celles (Nam.), Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25-06-19- 20-09-19

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**VAUTARD Philippe**

Rue Maugere 4, 5150 Floriffoux, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Représenté par:

1. Ronsmans Olivier

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

, Numéro de membre : A01931

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	91.290	91.290
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	91.290	91.290
Terrains et constructions		22	91.290	91.290
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	589.777	526.965
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	63.233	43.004
Créances commerciales		40	63.233	41.943
Autres créances		41		1.061
Placements de trésorerie		50/53	288.194	288.146
Valeurs disponibles		54/58	238.331	195.226
Comptes de régularisation		490/1	19	589
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	681.067	618.255

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>396.516</u>	<u>341.496</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	85.616	88.134
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	85.616	88.134
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	310.894	253.357
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	309.016	252.972
Fournisseurs		440/4	309.016	252.972
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.878	385
Impôts		450/3	1.878	385
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	6	5
TOTAL DU PASSIF		10/49	681.067	618.255

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	12.752	19.065
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	5.000	5.000
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>7.752</u>	<u>14.065</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	98	274
Produits financiers récurrents		75	98	274
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	37	85
Charges financières récurrentes		65	37	85
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>7.813</u>	<u>14.254</u>
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	21	21
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>7.792</u>	<u>14.233</u>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>7.792</u>	<u>14.233</u>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-50.874	-58.666
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	7.792	14.233
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-58.666	-72.899
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-50.874	-58.666
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	100.725
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	100.725	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.435
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	9.435	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>91.290</u>	

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	85.616
DETTES GARANTIES (<i>comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif</i>)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées
 Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé
 Garanties constituées en leur faveur
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL (BE0446.111.908) Rue de Jausse, 49 -5100 Naninne (Belgique) Numéro de membre : B00164 représenté par Ronsmans Olivier (A01931)

Exercice
900

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Repris dans le rapport de gestion



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport du Commissaire-Réviseur

BEP CRÉMATORIUM

2019



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE**

« BEP-CREMATORIUM »

POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « **BEP-CREMATORIUM** » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 14 décembre 2016, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « **BEP-CREMATORIUM** » durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **681.066,76 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **7.791,99 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés ou, à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des Sociétés et des Associations.

Naninne, le 7 mai 2020.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire,
représentée par :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier Ronsmans', written over a horizontal line.

Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises



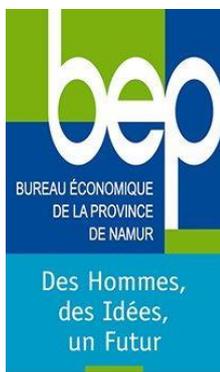
Des Hommes,
des Idées,
un Futur

Rapport du Comité de rémunération

BEP CRÉMATORIUM

2019





Secrétariat Général

BEP CRÉMATORIUM

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2020

Groupe Province

Monsieur Valérie LECOMTE, Administrateur, **présent***

Madame Carine BONJEAN, Administrateur, **présente***

Groupe Communes

Monsieur Bernard GUILLITTE, Administrateur, **présent***

Monsieur Jean-Marc GASPARD, Administrateur, **présent***

Monsieur Thierry LAVIS, Administrateur, **présent***

*Présent dans le cadre de la procédure = avoir émis leurs avis sur tous les points de l'ordre du jour via courriel.

La circulaire du 16 mars 2020 relative aux mesures administratives et organisationnelles encadrant la crise sanitaire due au Covid-19 permet le choix entre plusieurs procédures suite aux circonstances exceptionnelles. La procédure qui a été choisie pour le présent Comité de rémunération est celle par laquelle les membres ont émis leurs avis via courriel. Les accords et les remarques éventuelles des membres ont été collationnés et indiqués dans le présent procès-verbal.

2.1 Rapport annuel du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 42 des statuts du BEP Crématorium et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP Crématorium en sa séance du 27 mars 2020.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Modalités des rémunérations des mandats

L'Assemblée Générale du 27 novembre 2018 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2019.

- **Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de démocratie locale et de la décentralisation :</i> 8.570,21 € non indexé ou 14.628,49 € brut annuel indexé	3.261,20 € brut annuel indexé	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que le Président	<i>Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé	201,89 € indexé	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	<i>Article L5311-1 §12 alinéas 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé	201,89 € indexé	Par réunion avec un maximum de 3/an

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, suite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 4 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence pour l'année 2020. Cette recommandation portait sur les montants identiques à ceux de 2019. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunération**

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

- **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	-

3. **Conclusions du Comité de rémunération**

Le Comité de rémunération fait le constat que :

- Les modalités de rémunérations des mandats repris au point 1, sont la stricte application des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale compétente ;
- Les rémunérations des mandats sont en conformité avec les prescrits du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation du prochain Conseil d'administration du BEP Crématorium et de l'annexer au Rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général f.f.

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f.

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Crématorium



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0891020521
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	BEP Crématorium
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	7
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

➤ *Membres du Conseil d'administration*

Concernant l'exercice 2019, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison du renouvellement complet des instances lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Vautard Philippe	1.598,58 €	0 €	3.261,20 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	Néant
Vice-président	Haubruge Jérôme	403,78 €	35,74 €	Jeton de présence	-	67%	-
Administrateurs	Belot Laurent	403,78 €	45,74 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Belot Philippe	605,67 €	102,90 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Brabant Patricia	605,67 €	36,45 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Closset Robert	201,89 €	22,87 €	Jeton de présence	-	33%	-
	Dawance Françoise	403,78 €	50,02 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Genard Mathieu	403,78 €	54,30 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Guillitte Bernard	605,67 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lavis Thierry	605,67 €	105,06 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lecomte Valérie	403,78 €	64,29 €	Jeton de présence	-	67%	-
Piheyms Mieke	605,67 €	107,19 €	Jeton de présence	-	100%	-	
Comité d'audit	Brabant Patricia	403,78 €	24,30 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Guillitte Bernard	201,89 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lecomte Valérie	201,89 €	32,16 €	Jeton de présence	-	50%	-
Comité de rémunération	Belot Laurent	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Genard Mathieu	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Guillitte Bernard	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lecomte Valérie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	7.655,28 €	681,02 €	-	-	-	-

• **Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Vautard Philippe	1.662,62 €	0 €	3.261,20 € € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	Néant
Vice-président	Dawance Françoise	403,78 €	18,99€	Jeton de présence	-	50%	-
Administrateurs	Belot Laurent	403,78 €	46,75 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Bonjean Carine	403,78 €	51,15 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Collin Jean-François	605,67 €	71,60 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Gaspard Jean-Marc	605,67 €	87,59 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Guillitte Bernard	605,67 €	23,38 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Haubrue Jérôme	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Hermand Philippe	605,67 €	40,18 €	Jeton de présence	-	75%	-
	Lavis Thierry	605,67 €	137,83 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lebrun Héléne (entrée 20/09/2019)	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Lecomte Valérie	605,67 €	115,22 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lottin Claudy	605,67 €	114,08 €	Jeton de présence	-	100%	-
Rondiat Hervé (sortie 20/09/2019)	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-	
Comité d'audit	Guillitte Bernard	201,89 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lavis Thierry	201,89 €	35,80 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Lecomte Valérie	201,89 €	30,69 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Bonjean Carine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Gaspard Jean-Marc	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Guillitte Bernard	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lavis Thierry	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lecomte Valérie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	7.719,32€	773,26 €	-	-	-	-

• **Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019**

Conseil d'administration	25 janvier	29 mars	26 avril
Président : Vautard Philippe	P	P	P
Vice-Président : Haubruge Jérôme	P	P	E
Belot Laurent	P	E	P
Belot Philippe	P	P	P
Brabant Patricia	P	P	P
Closset Robert	E	P	E
Dawance Françoise	P	P	E
Genard Mathieu	P	E	P
Guillitte Bernard	P	P	P
Lavis Thierry	P	P	P
Lecomte Valérie	P	P	E
Piheyms Mieke	P	P	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
33% - 1/3	1	3	33%
67% - 2/3	2	3	67%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%

Légende	
Présent	P
Excusé	E
Pas administrateur au jour de la séance	-

Comité d'audit	5 avril	7 juin
Brabant Patricia	P	P
Guillitte Bernard	P	P
Lecomte Valérie	E	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 2/2	2	2	100%
50% - 1/2	1	2	50%

Comité de rémunération	29 mars
Belot Laurent	E
Genard Mathieu	P
Guillitte Bernard	P
Lecomte Valérie	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

● **Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019**

Conseil d'administration	25 juin	19 juillet	20 septembre	18 octobre
Président : Vautard Philippe	P	P	P	P
Vice-Présidente : Dawance Françoise	E	P	E	P
Belot Laurent	E	E	P	P
Bonjean Carine	E	P	P	E
Collin Jean-François	P	P	P	P
Gaspard Jean-Marc	P	P	P	P
Guillitte Bernard	P	P	P	P
Haubrue Jérôme	E	E	E	E
Hermant Philippe	E	P	P	P
Lavis Thierry	P	P	P	P
Lebrun Hélène	-	-	-	E
Lecomte Valérie	P	P	P	P
Lottin Claudy	P	P	P	P
Rondiat Hervé	E	E	-	-

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 4/4	4	4	100%
50% - 2/4	2	4	50%
50% - 2/4	2	4	50%
50% - 2/4	2	4	50%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
0% - 0/4	0	4	0%
75% - 3/4	3	4	75%
100% - 4/4	4	4	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
0% - 0/2	0	2	0%

Comité d'audit	4 octobre
Guillitte Bernard	P
Lavis Thierry	P
Lecomte Valérie	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	4 octobre
Bonjean Carine	E
Gaspard Jean-Marc	E
Guillitte Bernard	P
Lavis Thierry	P
Lecomte Valérie	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	0	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Néant.

Avenue Sergent Vriethoff, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32(0)81/71 71 71
Fax : +32(0)81/71 71 00
Info@bep.be
www.bep.be



Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2020 982 004